



Montreuil, le 28 Janvier 2015

**Déclaration de Christophe COUDERC, faite lors du Conseil d'administration du 28/01/2015,
suite à son élection en qualité de vice-président du CNFPT**

Monsieur le Président,
Madame la Vice-présidente,
Chères, Chers Collègues,
Chères, Chers Camarades,
Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à remercier toutes celles et tous ceux qui ont porté leur voix sur la candidature présentée par la CGT et sur le militant syndical que je suis.

Cette vice-présidence est celle de toutes les organisations syndicales. Au-delà, c'est bien la vice-présidence des 1.900.000 agents et fonctionnaires territoriaux.

Permettez-moi de vous dire quelques mots sur ce qui nous semble devoir être les objectifs de cette vice-présidence.

Elle aura comme priorité de défendre le droit à la formation professionnelle comme outil d'épanouissement et de réponse aux besoins du service public, ainsi que son égalité d'accès à l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale.

L'enjeu de la formation professionnelle pour les agents et fonctionnaires territoriaux est d'articuler l'exigence de service public qu'ils doivent assurer aux usagers et la nécessité du respect des principes qui fondent le statut dans notre pays : égalité d'accès aux emplois publics, neutralité, principe de la carrière.

La mandature qui s'ouvre est d'ores et déjà marquée par de fortes turbulences dans les collectivités locales et la Fonction publique territoriale.

Qu'il s'agisse de la baisse de la DGF, de la mise en place des métropoles, de la fusion des régions et du projet de loi Notre, l'ensemble de ces politiques publiques régressives ont et auront des répercussions sur le service public, sur la FPT, sur le CNFPT.

Dans ce contexte, en tant qu'établissement public unique, national, déconcentré et paritaire, chargé du service public de la formation professionnelle, le CNFPT doit pleinement jouer son rôle et faire entendre sa voix.

Nous serons aujourd'hui, comme demain, vigilants et mobilisés pour la défense du 1% dans le cadre mutualisé du CNFPT. Les 1,9 millions d'agents territoriaux doivent pouvoir bénéficier d'une formation professionnelle de qualité. Pour cela, l'établissement doit être doté des moyens financiers et humains à la hauteur des besoins.

.../...

Il nécessaire que le paritarisme de plein exercice soit rétabli. Parce qu'à la fois, le financement du CNFPT est basé sur une part du salaire socialisé et d'autre part, les représentants des organisations syndicales sont légitimes à intervenir et à se prononcer sur l'ensemble des sujets relatif à l'établissement.

La formation professionnelle doit être au service de la carrière des agents. Elle garantit la séparation du grade et de l'emploi. C'est dans cet esprit que doivent être négociés les plans de formation dans les CT et que les formations doivent être organisées.

La mise en place des CTP et des CRO doit être l'occasion d'exiger l'élaboration de véritables plans de formation.

L'articulation CTP, CRO, CNO, CA doit être renforcée.

Les formations de préparation aux concours et examens professionnels doivent être défendues.

Les montants et les modalités de remboursement des frais de déplacement doivent être revus, afin de permettre la participation aux formations du plus grand nombre d'agents.

Dans le même temps, l'allongement des formations initiales pour toutes les catégories devient aux yeux de tous une urgence.

C'est au service de ces objectifs que sera mise cette vice-présidence, dans une démarche fondée sur la conviction et l'esprit de dialogue.

Je vous remercie.